



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 AVRIL 2023

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DRAC – RESTAURATION DU CHALET "PROUVE-JEANNERET"

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert –
Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie –
M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme UGHETTO Wendy – M. BERTRAND Philippe – Mme
GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.25 – Point N° 3) – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN
Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme PELEGRINA Geneviève – Mme AYMES Patricia – Mme SACCO Virginie.



M. GUILLAUME JULIEN A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 05 Avril 2023.
Délibération N° DM_20230405N038

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DRAC – RESTAURATION DU CHALET "PROUVE-JEANNERET"

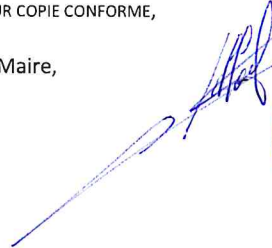

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la Commune a acquis, en date du 3 Décembre 2020, un chalet "Prouvé-Jeanneret", 3 rue de la Colline à SAINT-AUBAN.

Un travail d'étude pour sa restauration a été entrepris en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'architecte désigné et l'association dédiée. Une première phase de travaux doit être lancée afin de préserver ce bâtiment patrimonial pour un montant estimatif de 33.000 €.H.T. (mise en sécurité et travaux d'urgence).

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 40 %, soit 13.200 €. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A LA MAJORITE PAR 20 VOIX FAVORABLES ET 6 VOIX "CONTRE" :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 40 % soit 13.200 €.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	--